



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Trente-huitième session**

Bonn, 3-14 juin 2013

Point X de l'ordre du jour provisoire

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif  
d'experts des communications nationales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

La huitième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) s'est tenue à Bonn (Allemagne) les 25 et 26 février 2013. Le présent rapport résume les résultats de cette réunion dans l'optique de l'exécution du mandat du Groupe consultatif d'experts et contient son programme de travail pour 2013.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
A. Mandat.....	1–3	3
B. Objet de la présente note .....	4	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	5–6	3
II. Travaux de la huitième réunion du Groupe consultatif d’experts .....	7–41	4
A. Élection du président et du rapporteur.....	10–12	4
B. Organisation des travaux de la réunion .....	13–14	4
C. Présentation par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l’environnement de leurs travaux liés à l’appui à fournir à l’établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.....	15–24	5
D. Programme de travail du Groupe consultatif d’experts pour 2013.....	25–38	7
E. Collaboration avec des organisations intergouvernementales, des programmes multilatéraux et d’autres groupes d’experts.....	39–40	10
F. Dates et lieu de la prochaine réunion du Groupe consultatif d’experts .....	41	11
III. Questions diverses .....	42–46	11
A. Informations à communiquer au sujet du financement à long terme .....	42–43	11
B. Mise au point de la stratégie de gestion.....	44	11
C. Communication et sensibilisation.....	45–46	12
Annexes		
I. Groupes thématiques du Groupe consultatif d’experts pour 2013 .....		13
II. Groupes de travail chargés de la mise au point des supports pédagogiques pour les rapports biennaux actualisés.....		14

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. Par la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (le Groupe consultatif d'experts) pour trois ans, de 2010 à 2012, afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. Par la décision 18/CP.18, la Conférence des Parties a décidé de proroger d'un an le mandat du Groupe consultatif d'experts en conservant sa composition actuelle. Elle a également décidé que, pour s'acquitter de sa tâche, le Groupe consultatif d'experts agirait conformément au cadre de référence figurant dans l'annexe de la décision 5/CP.15. Elle a demandé au Groupe consultatif d'experts d'élaborer, lors de sa première réunion en 2013, un programme de travail pour 2013, en tenant compte des besoins actuels et futurs des Parties non visées à l'annexe I, des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes de la Conférence des Parties<sup>1</sup>.

3. Dans la décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant des réunions et des ateliers ainsi qu'en établissant des rapports sur ses réunions et ateliers pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

### **B. Objet de la présente note**

4. Le présent rapport résume les délibérations de la huitième réunion du Groupe consultatif d'experts. À cette réunion, il a élaboré son programme de travail pour 2013, en convenant de l'organisation de ses travaux pour l'année en cours.

### **C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

5. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI est invité à prendre note du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2013 et à lui donner, selon qu'il conviendra, des indications complémentaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

6. En outre, le SBI voudra peut-être engager les Parties qui sont en mesure de le faire à fournir des ressources financières pour que le Groupe consultatif d'experts puisse exécuter les activités prévues conformément à son programme de travail et inviter les programmes multilatéraux et bilatéraux d'appui à collaborer avec le Groupe pour apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I en vue de l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

---

<sup>1</sup> Décision 18/CP.18, par. 1 à 3.

## II. Travaux de la huitième réunion du Groupe consultatif d'experts

7. La huitième réunion du Groupe consultatif d'experts s'est tenue à Bonn (Allemagne) les 25 et 26 février 2013. Un de ses objectifs était d'élaborer un programme de travail pour 2013, en tenant compte des besoins actuels et futurs des Parties non visées à l'annexe I, des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

8. Ont participé à la réunion 18 membres du Groupe consultatif d'experts<sup>2</sup>. En outre, un membre faisant partie d'une organisation internationale<sup>3</sup> y a participé à distance au moyen du système de visioconférence WebEx.

9. M<sup>me</sup> Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), Présidente sortante du Groupe consultatif d'experts, a ouvert la réunion le 25 février 2013 en souhaitant la bienvenue aux membres.

### A. Élection du président et du rapporteur

10. La Présidente sortante a rappelé au Groupe consultatif d'experts que, conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, les représentants des trois groupes régionaux de Parties non visées à l'annexe I font office de président et de rapporteur par roulement. Le président occupe ce poste pendant un an. Le rapporteur lui succède au poste de président et un nouveau rapporteur est alors désigné.

11. Conformément à cet article, les membres du Groupe consultatif d'experts représentant l'Afrique ont élu M. Kamel Djemouai (Algérie) nouveau président du Groupe et M. Qiang Liu (Chine), représentant les États d'Asie et du Pacifique, a été élu rapporteur.

12. Dans ses observations, le Président nouvellement élu du Groupe consultatif d'experts a pris acte des travaux accomplis par son prédécesseur et s'est félicité des activités réalisées par le Groupe pour s'acquitter de son mandat consistant à aider les Parties non visées à l'annexe I à établir leurs communications nationales. Il a dit son intention de contribuer à l'accomplissement d'un mandat prenant en considération les dispositions de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

### B. Organisation des travaux de la réunion

13. Le Président a brièvement décrit l'organisation des travaux de la réunion, comprenant notamment les points ci-après:

a) Compte rendu par les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) des travaux de ces organismes liés à l'appui à fournir à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés;

---

<sup>2</sup> Les membres de l'Algérie, d'Antigua-et-Barbuda, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, du Gabon, du Japon, du Kenya, du Mexique, des Pays-Bas, du Pérou, de la Thaïlande, de l'Union européenne et de l'Uruguay. En outre, deux experts représentant des organisations internationales (le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) ont participé à la réunion.

<sup>3</sup> L'Équipe spéciale chargée des inventaires nationaux de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

- b) Élaboration du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2013;
- c) Organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts en 2013;
- d) Informations à communiquer au sujet du financement à long terme;
- e) Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts à présenter au SBI pour examen à sa trente-huitième session.

14. En outre, le Groupe consultatif d'experts a mis à jour l'annexe II du document FCCC/SBI/2010/INF.2 qui contient un tableau énumérant les domaines de compétence de ses membres par groupe thématique (inventaires nationaux des gaz à effet de serre (GES), évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et évaluation de l'atténuation). Ce type de groupement a pour objet d'organiser et de réaliser les travaux thématiques prévus dans le programme de travail du Groupe consultatif d'experts. On trouvera à l'annexe I la composition révisée des groupes thématiques pour 2013.

## **C. Présentation par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de leurs travaux liés à l'appui à fournir à l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés**

### **1. Programme d'appui à l'établissement des communications nationales**

15. Le représentant du PNUD a présenté l'évaluation du programme d'appui à l'établissement des communications nationales, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en mettant l'accent sur les atouts et les faiblesses de ce programme, y compris les enseignements et les bonnes pratiques à retenir, et sur les recommandations relatives à un programme futur de nature analogue. Dans son exposé, il a indiqué que l'évaluation portait essentiellement sur la pertinence, l'efficacité, l'utilité et le caractère approprié du programme.

16. En vue de l'évaluation, un questionnaire avait été adressé aux coordonnateurs nationaux des projets de communication et des entretiens téléphoniques avaient été réalisés avec des représentants des organismes d'exécution, du FEM, du secrétariat de la Convention, des donateurs et de certains pays. L'évaluation a permis de constater que le programme s'était avéré efficace en fournissant des produits et des services d'une manière réactive et avait répondu aux besoins des pays qui demandaient une aide pour élaborer leurs communications nationales.

17. Faisant observer qu'il était d'une conception fort ambitieuse, le représentant du PNUD a jugé souhaitable que le programme d'appui qui lui succéderait s'articule sur des objectifs et des résultats réalistes, qu'il s'agisse du budget ou des ressources techniques disponibles.

18. Dans les réponses au questionnaire, il avait aussi été recommandé de définir une démarche plus efficace et mieux conçue pour améliorer les activités de renforcement des capacités en fonction du contexte national. L'exécution du prochain programme d'appui mondial devrait contribuer à l'établissement de communications nationales techniquement solides qui se rapportent aux politiques nationales, aident à informer les décideurs et créent un environnement propice à la prise en compte des changements climatiques au niveau national.

19. La promotion a été considérée comme un des éléments clefs de l'exécution du programme d'appui à l'établissement des communications nationales. Il a été constaté que les outils en ligne disponibles étaient un moyen efficace et peu onéreux permettant d'y associer un grand nombre de pays.

**2. Programme d'appui mondial pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I**

20. Le représentant du PNUE a présenté au Groupe consultatif d'experts des informations sur le programme d'appui mondial envisagé pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I. Il s'agit d'un projet sur cinq ans qui sera administré conjointement par le PNUD et le PNUE et devrait commencer d'ici à septembre 2013.

21. L'exposé présenté a accordé une large place au bilan et à l'efficacité des programmes déjà mis en œuvre (programme d'appui à l'établissement des communications nationales, auto-évaluation des capacités nationales pour la gestion de l'environnement au niveau mondial, programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, etc.). Le représentant a noté que ces programmes étaient d'une grande importance pour produire des données et des informations globales applicables aux politiques et mobiliser des moyens d'action dans le domaine climatique ainsi que le financement nécessaire.

22. À la lumière de ces éléments, le programme d'appui mondial a été conçu essentiellement en vue d'améliorer la qualité des communications nationales et des rapports biennaux actualisés et d'aider les Parties non visées à l'annexe I à élaborer et à présenter ces deux types de rapports en temps voulu en remédiant à certaines des principales faiblesses recensées par le programme d'appui à l'établissement des communications nationales. Parmi ces points faibles, il convient de mentionner l'absence de cadre institutionnel national harmonisé pour l'établissement des inventaires des GES, l'accès limité aux données et l'insuffisance des processus de consultation des parties prenantes.

23. L'assistance technique qu'il est proposé d'accorder dans le cadre du programme d'appui mondial sera fondée sur les besoins et/ou les priorités des différents pays en ce qui concerne les rapports qu'ils doivent établir au titre de la Convention. Le représentant du PNUE a décrit les activités précises prévues dans le cadre du programme, y compris les domaines d'intervention en matière d'assistance technique, visant par exemple:

- a) À faciliter l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés:
  - i) En aidant les pays à constituer des équipes nationales plus solides;
  - ii) En renforçant les cadres institutionnels nationaux;
- b) À accorder un appui technique aux équipes nationales;
- c) À mettre au point des documents d'orientation et des outils de caractère technique applicables aux politiques;
- d) À étoffer la gestion des connaissances, les meilleures pratiques, la communication et la sensibilisation.

24. La stratégie de mise en œuvre envisagée à cet effet est fondée sur le cadre utilisé pour le programme d'appui à l'établissement des communications nationales et prévoira une collaboration et une concertation interinstitutions entre le PNUD et le PNUE.

## D. Programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2013

25. Afin de contribuer au débat du Groupe consultatif d'experts sur l'élaboration de son programme de travail pour 2013, le secrétariat a donné un aperçu du mandat exécuté en 2010-2012 en appelant l'attention sur les principales réalisations à mettre à son actif pour cette période. Le secrétariat a aussi identifié certaines activités que le Groupe consultatif d'experts pourrait réaliser dans le cadre de son programme de travail pour 2013.

26. S'inspirant de la décision 18/CP.18 et conscient de l'importance et de la nécessité d'un programme de travail pragmatique et réaliste, le Groupe consultatif d'experts est convenu que l'assistance technique à prévoir à l'intention des Parties non visées à l'annexe I devait privilégier l'établissement de leurs rapports biennaux actualisés. Après s'être livré à un débat constructif et approfondi, le Groupe consultatif d'experts a réussi à mettre au point son programme de travail pour 2013. Le programme de travail convenu est présenté dans le tableau ci-dessous.

### Programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2013

<i>Activité</i>	<i>Calendrier d'exécution</i>
1. Réaliser une mini-enquête pour évaluer les besoins des Parties concernant l'établissement des rapports biennaux actualisés et la participation à un atelier de formation sur ce sujet	Mai 2013
2. Élaborer des supports de formation sur les rapports biennaux actualisés	Mai 2013 (élaboration) Juin 2013 (achèvement)
3. Réviser les tableaux consacrés aux thèmes intersectoriels figurant dans le document FCCC/SBI/2007/3	Juin 2013
4. Organiser des ateliers de formation sur les rapports biennaux actualisés, dont un atelier d'experts et un atelier de formation	Mai 2013 Septembre/octobre 2013
5. Améliorer les supports de formation sur l'atténuation dans les secteurs autres que l'énergie <sup>a</sup>	
6. Donner suite à d'autres activités:	
a) Traduction des supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts dans les autres langues officielles de l'ONU <sup>b</sup>	Juin 2013
b) Mise au point de programmes d'apprentissage en ligne <sup>c</sup>	Décembre 2013
7. Collaborer avec des organisations intergouvernementales, des programmes multilatéraux et d'autres organes d'experts constitués au titre de la Convention	Activité permanente

<i>Activité</i>	<i>Calendrier d'exécution</i>
8. Organiser des réunions du Groupe consultatif d'experts:	
a) Neuvième réunion du Groupe	4 et 5 mai 2013
b) Dixième réunion du Groupe	Juste avant ou après l'atelier de formation à organiser en septembre/octobre 2013
9. Organiser deux réunions parallèles du Groupe consultatif d'experts	En marge de la trente-huitième session des organes subsidiaires  En marge de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

<sup>a</sup> FCCC/SBI/2012/28, par. 58.

<sup>b</sup> FCCC/SBI/2012/33, par. 21.

<sup>c</sup> FCCC/SBI/2012/33, par. 22.

27. Les modalités d'exécution de certaines de ces activités essentielles sont précisées aux paragraphes 28 à 38 ci-dessous.

**1. Réalisation d'une mini-enquête pour évaluer les besoins des Parties concernant l'établissement des rapports biennaux actualisés et la participation à un atelier de formation sur ce sujet**

28. Le Groupe consultatif d'experts réalisera une brève enquête pour mieux comprendre les besoins et les impératifs des Parties non visées à l'annexe I, compte tenu de l'alinéa *a* du paragraphe 41 de la décision 2/CP.17. Les résultats de cette enquête devraient donner d'utiles indications au Groupe consultatif d'experts sur les moyens de cibler les activités prévues et de répondre aux besoins et aux impératifs des Parties non visées à l'annexe I.

**2. Élaboration de supports de formation sur l'établissement de rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I**

29. Dans le cadre de l'assistance technique à accorder aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs rapports biennaux actualisés, le Groupe consultatif d'experts est convenu de mettre au point des supports de formation consacrés à l'objet de ces rapports, comme indiqué à l'annexe III de la décision 2/CP.17. Il a constaté que bon nombre des supports pédagogiques ayant trait à l'établissement des communications nationales intéressaient directement l'élaboration des rapports biennaux actualisés, notamment en ce qui concerne les inventaires nationaux des GES, l'évaluation de l'atténuation et d'autres questions transversales. Le Groupe consultatif d'experts est donc convenu de mettre au point des supports pédagogiques complémentaires sur les aspects suivants:

    a) Dispositifs institutionnels relatifs à l'établissement en continu des communications nationales et des rapports biennaux actualisés;

    b) Mesures d'atténuation et effets de ces mesures, y compris les méthodes et hypothèses correspondantes;



c) Difficultés et lacunes relevées et besoins connexes correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques et de capacités, y compris une description de l'aide nécessaire et de l'aide reçue et des informations sur l'appui reçu pour permettre l'établissement et la présentation des rapports biennaux actualisés.

30. Ces supports pédagogiques complémentaires seront mis au point par les trois groupes de travail du Groupe consultatif d'experts<sup>4</sup>.

### **3. Révision des tableaux consacrés aux thèmes intersectoriels figurant dans le document FCCC/SBI/2007/3**

31. En 2007, le Groupe consultatif d'experts a établi une série de tableaux destinés à servir de modèle<sup>5</sup> pour les thèmes intersectoriels, reposant sur les «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I)<sup>6</sup>. Ce modèle avait pour objet de faciliter la présentation, dans les communications nationales, de renseignements sur la recherche et l'observation systématique, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'éducation, la formation et la sensibilisation du public ainsi que l'information et la constitution de réseaux.

32. Le Groupe consultatif d'experts est convenu de réviser ce modèle de présentation pour tenir compte des faits nouveaux survenus depuis 2007 concernant les rapports que les Parties non visées à l'annexe I doivent établir au titre de la Convention. Il s'agit principalement des informations sur la technologie, le financement et d'autres éléments pertinents, qui peuvent s'avérer utiles pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I.

### **4. Organisation d'ateliers de formation en 2013**

33. Le Groupe consultatif d'experts est convenu d'organiser deux ateliers en 2013, à savoir un atelier d'experts et un atelier de formation à l'intention des Parties non visées à l'annexe I.

34. L'atelier d'experts aura lieu en principe les 6 et 7 mai 2013, immédiatement après la neuvième réunion du Groupe consultatif d'experts à Bonn. Il est prévu d'y inviter les experts nationaux compétents des Parties visées à l'annexe I de la Convention et des Parties non visées à l'annexe I, des experts d'organisations intergouvernementales et de programmes multilatéraux ainsi que d'autres experts en vue de procéder à un examen collégial et de solliciter des contributions supplémentaires permettant d'améliorer encore les projets de supports pédagogiques sur l'établissement des rapports biennaux actualisés dont il est question ci-dessus au paragraphe 29.

35. L'atelier de formation, qui s'adressera aux experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I et portera sur tous les éléments des rapports biennaux actualisés, aura pour objet de rendre les Parties non visées à l'annexe I mieux à même d'établir ces rapports. Le Groupe consultatif d'experts entend aussi profiter de cette occasion pour recueillir les avis des participants sur les supports pédagogiques consacrés aux rapports biennaux actualisés ainsi que sur la conception et la teneur des futurs ateliers de formation.

<sup>4</sup> Les travaux relatifs à la mise au point de supports de formation sur l'établissement des rapports biennaux actualisés seront effectués par les trois groupes de travail énumérés à l'annexe II.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2007/3.

<sup>6</sup> Décision 17/CP.8.

## **5. Amélioration des supports de formation sur l'atténuation dans les secteurs autres que l'énergie**

36. Au cours de la période 2010-2012, le Groupe consultatif d'experts a mis à jour ses supports pédagogiques consacrés aux inventaires de GES, à l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et à l'évaluation de l'atténuation dans le cadre de son mandat consistant à fournir un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I. Ces supports pédagogiques ont été conçus pour faciliter l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I conformément aux directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

37. Dans le rapport intérimaire adressé au SBI à sa trente-septième session, le Groupe consultatif d'experts a recommandé d'améliorer la formation en faisant une plus large place aux secteurs autres que celui de l'énergie et en fournissant davantage d'exemples nationaux<sup>7</sup>. À cet égard, il a décidé de réviser, avec le concours du secrétariat, les supports pédagogiques actualisés sur l'évaluation de l'atténuation en étoffant les informations communiquées au sujet des secteurs autres que l'énergie.

## **6. Autres activités pertinentes**

38. Dans le cadre de son programme de travail pour 2010-2012, le Groupe consultatif d'experts a décrit, dans le rapport intérimaire<sup>8</sup> adressé au SBI à sa trente-septième session, un certain nombre d'activités qui se poursuivent en 2013 avec le concours du secrétariat. Le Groupe consultatif d'experts a chargé celui-ci de le tenir régulièrement informé du déroulement des activités suivantes:

a) Perfectionnement et mise en œuvre du programme d'apprentissage en ligne sur l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I sur la base des supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts;

b) Traduction dans les autres langues officielles de l'ONU et dans d'autres langues des supports pédagogiques actualisés du Groupe consultatif d'experts qui ne sont actuellement disponibles qu'en anglais.

## **E. Collaboration avec des organisations intergouvernementales, des programmes multilatéraux et d'autres groupes d'experts**

39. Le Groupe consultatif d'experts a examiné les moyens de renforcer la collaboration et la coordination avec des organisations intergouvernementales, des programmes multilatéraux et d'autres groupes d'experts.

40. Les représentants du PNUD et du PNUE ont décrit la démarche suivie par leur programme pour venir en aide aux Parties non visées à l'annexe I et ont demandé au Groupe consultatif d'experts d'étudier les synergies et les domaines se prêtant à une collaboration dans la mise en œuvre de son programme de travail. À cet égard, le Groupe consultatif d'experts est convenu, en exécutant son programme de travail, de collaborer avec ces organisations en prévision des travaux à accomplir, qu'il s'agisse d'organiser des ateliers de formation, de procéder à la formation de formateurs, de rédiger des publications ou d'entreprendre d'autres activités liées aux communications nationales et aux rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I, de façon à éviter un chevauchement des tâches.

---

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2012/28, par. 58.

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2012/28.

## **F. Dates et lieu de la prochaine réunion du Groupe consultatif d'experts**

41. La neuvième réunion du Groupe consultatif d'experts se tiendra les 4 et 5 mai 2013 à Bonn, immédiatement après la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée.

## **III. Questions diverses**

### **A. Informations à communiquer au sujet du financement à long terme**

42. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties a invité<sup>9</sup> les Parties ainsi que les organes thématiques et les organes d'experts créés en vertu de la Convention à communiquer au secrétariat, le 21 mars 2013 au plus tard, leurs avis sur le financement à long terme, en tenant compte du rapport sur les ateliers organisés dans le cadre du programme de travail sur le financement à long terme<sup>10</sup>, afin que le secrétariat établisse un document d'information pour examen par les coprésidents chargés du programme de travail.

43. Compte tenu de ce qui précède, le Groupe consultatif d'experts, conscient de l'importance du financement à long terme pour ses activités, est convenu de faire part de ses observations sur les aspects suivants:

- a) Mise au point plus poussée et financement des projets identifiés par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs communications nationales;
- b) Financement à long terme au profit d'activités de renforcement des capacités au niveau national pour permettre à des programmes conçus à cet effet, dont le programme d'appui mondial, de compléter les activités du Groupe consultatif d'experts dans les pays concernés;
- c) Plans de gestion à long terme permettant au Groupe consultatif d'experts de répondre de manière adéquate et efficace aux besoins de renforcement continu des capacités des Parties non visées à l'annexe I du fait des nouvelles dispositions relatives aux rapports à présenter au titre de la Convention.

### **B. Mise au point de la stratégie de gestion**

44. En vue de répondre efficacement aux besoins de renforcement continu des capacités des Parties non visées à l'annexe I du fait des nouvelles dispositions relatives aux rapports à présenter au titre de la Convention, le Groupe consultatif d'experts a recommandé que le SBI demande au Groupe d'élaborer à l'avenir un plan de gestion à long terme/plan stratégique portant sur ses activités. Ce plan de gestion devrait également inclure sa stratégie de communication et de sensibilisation.

---

<sup>9</sup> Décision 4/CP.18, par. 5.

<sup>10</sup> FCCC/CP/2012/3.

## C. Communication et sensibilisation

45. Le Groupe consultatif d'experts a examiné des moyens éventuels d'étoffer encore plus ses activités de sensibilisation à l'adresse des Parties et des organisations multilatérales et intergouvernementales pour faire en sorte que les résultats de ses initiatives soient portés en temps voulu à la connaissance des acteurs concernés, notamment les décideurs nationaux.

46. Dans ce contexte, le Groupe consultatif d'experts a décidé d'organiser une réunion parallèlement à la trente-huitième session des organes subsidiaires et en marge de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, en vue d'informer les Parties de la mise en œuvre de son programme de travail et d'échanger des vues avec elles. En outre, il est convenu d'étudier la possibilité de recourir à d'autres solutions, dont des bulletins d'information en ligne et un «e-réseau» pour les communications nationales et les rapports biennaux actualisés, en tant qu'outils de communication permettant d'atteindre un plus large public.

## Annexe I

### Groupes thématiques du Groupe consultatif d'experts pour 2013

<i>Inventaires nationaux des gaz à effet de serre</i>	<i>Évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation</i>	<i>Évaluation de l'atténuation</i>	<i>Autres questions</i>
M. Kiyoto Tanabe	M. Graham Sem	M. Haroldo De Oliveira Machado Filho	M. Abias Moma Huongo
M. Takahiko Hiraishi	M. Jan Verhagen	M <sup>me</sup> Sangchan Limjirakan	M. Yamil Bonduki
M <sup>me</sup> Tania Zamora Ramos	M <sup>me</sup> Anoja Kumari Herath	M. Qiang Liu	M <sup>me</sup> Ruleta Camacho
M <sup>me</sup> Anne Nyatichi Omambia	M. George A. Manful	M. Mohammed Asaduzzaman	M <sup>me</sup> Julia Martinez
		M <sup>me</sup> Ana Danila	M. Rodrigue Abourou
		M. Elan Strait	M <sup>me</sup> Magdalena Preve
		M <sup>me</sup> Selam Kidane Abebe	M <sup>me</sup> Hilary Hove
			M. Kamel Djemouai

## Annexe II

## Groupes de travail chargés de la mise au point des supports pédagogiques pour les rapports biennaux actualisés

<i>Thème</i>	<i>Membres du Groupe consultatif d'experts</i>
Arrangements institutionnels	M <sup>me</sup> Hilary Hove (coresponsable) M. Kamel Djemouai (coresponsable) M <sup>me</sup> Anne Nyatichi Omambia M <sup>me</sup> Julia Martinez M. Rodrigue Abourou M. Yamil Bonduki M. Kiyoto Tanabe M <sup>me</sup> Anoja Kumari Herath M. Abias Moma Huongo
Mesures d'atténuation et effets de ces mesures	M <sup>me</sup> Tania Zamora Ramos (coresponsable) M. Elan Strait (coresponsable) M <sup>me</sup> Anne Nyatichi Omambia M <sup>me</sup> Julia Martinez M. Jan Verhagen M <sup>me</sup> Ana Danila M <sup>me</sup> Magdalena Preve M <sup>me</sup> Selam Kidane Abebe M. Haroldo De Oliveira Machado Filho M <sup>me</sup> Sangchan Limjirakan M. Qiang Liu M. Takahiko Hiraishi M. Mohammed Asaduzzaman
Difficultés et lacunes relevées, et besoins connexes correspondants en matière de ressources financières, de moyens techniques et de capacités, y compris une description de l'aide nécessaire et de l'aide reçue	M. Jan Verhagen (coresponsable) M. George A. Manful (coresponsable) M <sup>me</sup> Ana Danila

---

<i>Thème</i>	<i>Membres du Groupe consultatif d'experts</i>
Informations sur l'appui reçu en vue de l'établissement et de la soumission des rapports biennaux actualisés	M <sup>me</sup> Ruleta Camacho M. Rodrigue Abourou M <sup>me</sup> Hilary Hove M <sup>me</sup> Selam Kidane Abebe M. Elan Strait M. Kamel Djemouai M. Graham Sem

---